

**Commune de Saint-Allouestre**  
**Conseil Municipal du 20 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALLOUESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

**Présents :** Martine AUDIC, Maire, Marie-Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Magali LE GOFF, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Sarah LE PEN, Adrien BRIANT

**Secrétaire de séance :** Gérard GUILLO

**Absente excusée :** Audrey CORFMAT

Monsieur Sébastien HAUTIN, Inspecteur des finances publiques, Conseiller aux décideurs locaux secteurs Centre Morbihan Communauté et Baud Communauté, intervient en début de séance pour présenter aux Conseillers municipaux les fondamentaux du budget communal.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

1. Les travaux de marquage au sol définitif au lieu-dit « la Villeneuve » : signalisation « STOP » à l'intersection de la voie communale n° 49 et de la voie communale n° 51 sont confiés à la société S. M.B.A. de Guégon. La dépense qui s'élève à **683 € HT** sera pris en charge en section d'investissement.
2. Le remplacement de deux pompes de relevage sur les climatiseurs muraux placés, d'une part, au-dessus du panneau d'affichage et, d'autre part, à l'entrée de la salle 3 sont confiés à la Société Anvolia de Lanester (Morbihan). La dépense qui s'élève à **558.04 € HT** sera pris en charge en section d'investissement.

**DELIBERATION N° 36-2026 - APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 07 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**COMPTABILITE**

Madame la Maire rappelle que, lors des votes des budgets du 19 février dernier en l'absence des comptes financiers uniques arrêtés du fait d'un incident majeur sur la plateforme Hélios de la Direction Générale des Finances Publiques, le Conseil municipal a repris par anticipation les résultats de 2025 c'est-à-dire à constater le résultat de clôture estimé pour 2025 et à statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif de 2026.

Les comptes étant arrêtés, le Conseil doit, aujourd'hui, se prononcer sur les Comptes financiers uniques et les affectations de résultats.

**DELIBERATION N° 37-2026 – RESIDENCE DE LA LANDE DIVIN – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la résidence de la Lande Divin;

**Vu** le CFU 2025 de la résidence de la Lande Divin ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et que le Conseil municipal, a élu Madame Marie Hélène JEHANNO pour assurer la présidence de la séance ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par la Présidente de séance :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b> Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025		
		Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	100 201,24 €
	Recettes réalisées	0,00 €
	Restes à réaliser	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	20 005,00 €
	Dépenses réalisées	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	<b>0,00 €</b>

Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-80 196,24 €
Résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	<b>-80 196,24 €</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	<b>-80 196,24 €</b>

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Madame la Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le CFU 2025 de la résidence de la Lande Divin,
- **Donne** pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DELIBERATION N° 38-2026 – COMMUNE – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la Commune de Saint-Allouestre ;

**Vu** le CFU 2025 de la Commune de Saint-Allouestre ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et que le Conseil municipal, a élu Madame Marie Hélène JEHANNO pour assurer la présidence de la séance ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par la Présidente de séance :

*Commune de Saint-Allouestre  
Conseil municipal du 20 avril 2026*

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	783 320,50 €	631 195,00 €	1 414 515,50 €
	Recettes réalisées	229 911,44 €	665 587,91 €	895 499,35 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	687 157,04 €	1 266 654,89 €	1 953 811,93 €
	Dépenses réalisées	234 350,05 €	498 496,20 €	732 846,25 €
	Restes à réaliser	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	<b>-4 438,61 €</b>	<b>167 091,71 €</b>	<b>162 653,10 €</b>
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-96 163,46 €	635 459,89 €	539 296,43 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	<b>-100 602,07 €</b>	<b>802 551,60 €</b>	<b>701 949,53 €</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-85 200,00 €		-85 200,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	<b>-185 802,07 €</b>	<b>802 551,60 €</b>	<b>616 749,53 €</b>

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Madame la Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le CFU 2025 de la Commune de Saint-Allouestre,

- **Donne** pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **DELIBERATION N° 39-2026 – COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

Le Conseil municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de **802 551.60 €**,

Considérant que le besoin de financement s'élève à **185 802.07 €**,

Après en avoir délibéré,

➤ Décide d'affecter la somme de **250 000 €** en recettes d'investissement – compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au budget primitif 2026.

Le solde, soit **552 551.60 €**, sera repris en section de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2026.

#### **DELIBERATION N° 40-2026 – CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE – DESIGNATION DES MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL**

A la demande de Centre Morbihan Communauté, le Conseil municipal procède à la nomination des membres de la collectivité qui intégreront les groupes de travail de la Communauté de Communes.

Référent randonnées	Gérard GUILLO
Conseil d'exploitation de l'office de tourisme	Astrid MAUGUEN
Groupe de travail communication	Astrid MAUGUEN
Chantiers d'insertion : recyclerie, chantier nature et patrimoine	Sarah LE PEN
Création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité	Marie Hélène JEHANNO
Plan habitat volontaire	Gaël MALCOSTE
Référent transports scolaires	Marie Hélène JEHANNO
Programme de prévention des déchets et suivi du programme	Gérard GUILLO

#### **DELIBERATION N° 41-2026 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conformément à l'article R 123 du Code de l'Action Sociale et de la Famille et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal procède à la nomination des membres du Centre Communal d'Action Sociale qui est ainsi composé :

##### **Présidente du CCAS**

- ✓ Martine AUDIC

##### **Membres du Conseil Municipal élus**

- ✓ Marie-Hélène JEHANNO
- ✓ Astrid MAUGUEN
- ✓ Cindy PICAUD LE ROY
- ✓ Sarah LE PEN
- ✓ Sébastien LEROUX

##### **Membres nommés par le Maire**

- ✓ Danièle CAUDAL (représentante association retraités)
- ✓ Christine MOIZAN (représentante UDAF)
- ✓ Martine HERVOCHE
- ✓ Myriam DANIEL
- ✓ Dominique PICAUD

#### **DELIBERATION N° 42-2026 – NOMINATION DU CONSEILLER DEFENSE**

Madame la Maire informe qu'il convient de procéder à la nomination d'un conseiller défense.

Le conseiller défense doit obligatoirement être membre du Conseil municipal.

Entendu l'exposé de Madame la Maire et après délibération, le Conseil municipal désigne Monsieur Raymond PICAUD, Correspondant défense de la Municipalité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Point sur projet liaisons douces.** Madame la Maire rend compte du rendez-vous avec Monsieur Francis MORIN et Madame Claire LE MASSON au sujet de l'accord de subvention « Leader » accordée à la Commune. Considérant l'incertitude sur le subventionnement de la démarche, une partie de la seconde tranche de travaux est, dans l'immédiat, suspendue. Seuls les engagements en cours seront honorés.
- **Fresque.** Madame la Maire présente l'esquisse de la fresque qui sera apposée sur le pignon du bâtiment multifonctions.

Quelques remarques émergent :

*Le lavoir pourrait être un peu plus représenté et la lavandière en 1<sup>er</sup> plan un peu moins,*

*Une inscription en breton « Degemer Mat (bienvenue) pourrait être apposée.*

Ces observations seront communiquées à l'atelier Magic Stick de Riantec en charge de la réalisation.

- **Cérémonie du 8 mai.** Rassemblement à 11h00 au Monument aux Morts, allocution de Madame la Maire, dépôt de gerbe, pot d'amitié offert au Saint Arnould.
- **Visite bâtiments communaux** - lundi 27 avril à 20h00. RDV devant la mairie.
- **Séminaire** Centre Morbihan Communauté, initialement prévu le samedi 23 mai, est reporté
- **Visite Président de Région** - mardi 12 mai. Invitation transmise par voie dématérialisée.
- **Prochaines réunions** sous réserve de modifications ultérieures
  - CCAS : lundi 1<sup>er</sup> juin à 20h30
  - Commission information : mercredi 20 mai à 20h30
  - Conseil municipal : lundi 15 juin à 20h30
- **Concours maisons fleuries** – Madame la Maire confirme que le concours des maisons fleuries se fera en collaboration avec les Communes de Bignan et Moréac. La réunion de lancement, à laquelle Madame la Maire assistera, est programmée le 23 avril en mairie de Moréac

Madame Astrid Mauguen rappelle la tenue de la chasse aux trésors jeudi 23 avril. Les animateurs seront accueillis par Madame Cindy Picaud Le Roy.

Monsieur Gérard Guillo signale que le fauchage des accotements est programmé la 1<sup>ère</sup> semaine de juin et l'intervention sur les chéneaux de la salle polyvalente à la mi-juin.

Madame la Maire indique que la voirie définitive de la Lande Divin sera à réaliser prochainement. Un rendez-vous est programmé sur site le 21 avril prochain avec Monsieur Jean Marie LE CLAINCHE, technicien bureau d'études à Centre Morbihan Communauté. Madame Paulette RIVOAL demande si les riverains ne pourraient pas

profiter de ce marché pour réaliser leurs enrobés : les personnes intéressées devront se rapprocher de l'entreprise retenue qui pourrait éventuellement leur proposer un tarif préférentiel.

Le Secrétaire de séance,  
Gérard GUILLO

La Maire,  
Martine AUDIC